

CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL de COBONNE

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle polyvalente de Cobonne :

Le 04 Mars à 20h00

Veillez agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire de Cobonne,
Philippe RIBIERE

Ordre du jour :

Nomination du Secrétaire de séance

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du **05 Février 2024**.

Délibération :

- 1- Approbation comptes administratifs 2023 M14**
- 2- Affectation du résultat d'exploitation M14 de l'exercice 2023**
- 3- Approbation comptes administratifs 2023 M49**
- 4- Affectation du résultat d'exploitation M49 de l'exercice 2023**
- 5- Approbation du compte de Gestion M14 et M49 de 2023**
- 6- Approbation des subventions aux associations 2024**
A noter le désistement de l'association La pépi qui souhaite faire bénéficier la subvention accordée à Lysandra. Ce qui porte le montant alloué à 100 € et n'affecte pas le budget global dédié aux associations
- 7- Approbation du budget primitif M57 de 2024**
Présentation et Vote du budget primitif des sections fonctionnement et Investissement pour l'année 2024
- 8- Délibération : Mutualisation – Cuisine centrale :** Approbation du règlement de fonctionnement pour les membres du service mutualisé de confection et de livraison de repas dans les cuisines satellites des écoles
- 9- Retour de l'état sur le PLUi de Cobonne (uniquement sur les zonages)**
le service Urbanisme de la CCVD est venu présenter les premiers retours de l'état sur le dossier PLUi déposé pour avis. M Christian Gencel et T Raillon ont assisté à cette réunion en présence du maire.
Des réunions sont programmées pour travailler les aspects règlementaires et OAP qui serviront de référence à l'instruction des dossiers d'urbanisme lorsque le PLUi sera en vigueur. (Février à Avril).

10- Informations / Questions diverses :